

LE RÈGLEMENT

Article 1 : L'organisateur et la définition du thème

La mairie de Barby organise jusqu'au 29 mars 2026 son 17ème concours photos dont le thème est :

"Si on dansait"

Article 2 : Conditions de participation

- La participation au concours est gratuite, ouverte à tous, sauf aux membres du jury.
- Le nombre maximum de photos est de 3 par participant.

Article3: Caractéristiques des photos

- Photographies argentiques ou numériques
- Couleur ou noir et blanc
- Format 20 x 30 ou 21 x 29.7 sans marge ni support
- Mettre une flèche indiquant le haut au dos de la photo.
- Une autorisation écrite (parents pour les mineurs) pour les portraits et les personnes clairement mises en évidence sur les photos de groupe devra être jointe.
- Les participants garantissent que les photos présentées sont libres de tout droit et ne lèsent en aucune manière les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit.
- Les photographies ne seront pas restituées.

Article 4 : Dépôt des photos

- Le concours photos est ouvert **jusqu'au 29 mars 2026**.
- La légende relative au sujet photographié (lieu et date obligatoires) devra être portée au dos du cliché, sans autre indication de nom et d'adresse, afin de préserver l'anonymat lors de l'appréciation par le jury.

- Les photos proposées seront insérées dans une enveloppe cachetée portant le **nom, le prénom, l'adresse postale et le courriel** du concurrent ainsi que la mention « Mairie de Barby-Concours photos ». Cette enveloppe sera déposée ou envoyée à la Mairie de Barby et une version numérique devra également communiquée à : <u>mairie@barby73.fr</u> au plus tard le **29 mars 2026**.

Article 5 : Déroulement

- Un jury officiel présélectionnera des photos. Les 3 photos lauréates seront choisies parmi la présélection de photos par :
 - un jury officiel
 - le vote du public
- Le choix des photos se fera d'après les critères suivants :
 - le respect du thème : Si on dansait
 - la qualité esthétique
 - la qualité technique
 - l'originalité
- Tous les participants au concours sont invités au vernissage de l'exposition le vendredi 24 avril 2026 à 18h30 à la Mairie, où les photos seront exposées jusqu'au 21 juin 2026.
- Les photos pourraient par la suite être exposées dans d'autres lieux de la commune.
- Le public devra sélectionner 3 photos du **24 avril au 21 juin 2026** en votant en Mairie ou en ligne sur le site de la mairie www.barby73.fr (un seul vote par personne).
- Les gagnants seront désignés en faisant la synthèse des deux jurys et invités à la **remise des prix qui aura lieu le mardi 30 juin 2026 à 19h00.**

Article 6 : Le jury

Le jury officiel sera composé d'amateurs, de représentants d'associations.

Article 7: Les prix

- Les 3 gagnants se verront attribuer des bons d'achat offerts par les commerçants de Barby.
- Un seul prix sera attribué par participant.

Article 8 : Règles

- Les participants autorisent par avance l'organisateur à utiliser leurs coordonnées et photographies à des fins d'information de la commune, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque rémunération.
- La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement et des décisions prises par le jury.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours en cas de force majeure.

Les lots sont offerts par les commerçants de Barby

CONTACT: Mairie de Barby: 04 79 33 08 51

Site internet : www.barby73.fr

